



21170

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton de Brazeur-en-Plaine

Nombre de membres au CM : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présent à la séance : 15
Nombre de procuration : 0
Nombre de conseillers qui ont délibérés : 15

Date de la convocation :

27/03/2026

Date d'affichage :

27/03/2026

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 02 avril 2026

L'an deux vingt-six, le 02 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rachid BOULAHYA, Maire

Présents : Rachid BOULAHYA, Maxime BOUTANTIN, Stéphanie LEGENDRE, Noël PAIN, Tansu ALTAY, Marilyn BOILEAU, Suayib CAKIR, Dominique CARREAUD, Mélanie DESFETE, Félicie DEVILLARD, Valérie HOSTALIER, Aurélie LABELLE, Jean MATHELIN, Dominique ROSE, Enguerran SELLIER

Procuration :

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur SELLIER Enguerran

Rapporteur du texte : Madame Stéphanie LEGENDRE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 021-212105779-20260402-2026024D-DE

Date de publication : le 03 avril 2026

Nomenclature délibération : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Objet de la délibération : N° 2026-024 – Délibération « maire intéressé » en urbanisme

Vu le Code de l'urbanisme

Vu l'article L.422-7 du code de l'Urbanisme

Considérant que le Maire, ou un adjoint au Maire, ne peut être signataire d'un document d'urbanisme l'intéressant directement en son nom personnel ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : D'autoriser, en cas d'empêchement du Maire ou d'un adjoint, les personnes suivantes à signer l'ensemble des documents d'urbanisme nécessaires à l'instruction ou à la délivrance des autorisations et actes relatifs au droit des sols :

Madame Stéphanie LEGENDRE

Monsieur Maxime BOUTANTIN

Monsieur Noël PAIN

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	3	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



Rachid BOULAHYA